

immediately in view of the fact that the Council had to take a final decision on the draft Statute on the following day.

Mr. GERIG (United States of America) proposed that the consideration of that communication should be postponed since the members of the Council had not had an opportunity to study it.

The Council decided to postpone further consideration of the draft Statute of the City of Jerusalem and of the communication of the Jewish Agency for Palestine until the following day.

The meeting rose at 3.10 p.m.

THIRTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 10 March 1948, at 2 p.m.*

*President : Mr. F. B. SAYRE
(United States of America).*

Present : The representatives of the following countries : Australia, Belgium, China, Costa Rica, France, Iraq, Mexico, New Zealand, Philippines, United Kingdom, United States of America.

34. Continuation of the consideration of the draft Statute for the City of Jerusalem (revised text)

The PRESIDENT pointed out a few typographical errors and some minor drafting alterations which were necessary in the newly revised documents.

Mr. RYCKMANS (Belgium) submitted the following draft resolution concerning action on the draft Statute for the City of Jerusalem :

“The Trusteeship Council,

“Having been directed by the General Assembly, in accordance with Section C of Part III of the Plan of Partition with Economic Union (document A/516), to elaborate and approve a detailed Statute of the City of Jerusalem within five months from the adoption by the General Assembly of its resolution on the future government of Palestine, and

“Having completed its discussion of the draft Statute,

“Decides that the Statute is now in satisfactory form and agrees that the question of its formal approval, together with the appointment of a Governor of the City, shall be taken up at a subsequent meeting to be held not later than one week before 29 April 1948.”

The draft resolution was adopted with 4 abstentions (China, Mexico, Philippines and the United Kingdom).

étant donné qu'il doit prendre le lendemain une décision définitive au sujet du projet de Statut.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) propose d'ajourner l'examen de cette communication, puisque les membres du Conseil n'ont pas encore eu l'occasion de l'étudier.

Le Conseil décide de renvoyer au lendemain l'examen du projet de Statut de la Ville de Jérusalem et de la communication de l'Agence juive pour la Palestine.

La séance est levée à 15 h. 10.

TRENTE-CINQUIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 10 mars 1948 à 14 heures.*

*Président : M. F. B. SAYRE
(États-Unis d'Amérique).*

Présents : Les représentants des pays suivants : Australie, Belgique, Chine, Costa-Rica, États-Unis d'Amérique, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Royaume-Uni.

34. Suite de l'examen du projet de Statut de la Ville de Jérusalem (texte revisé)

Le PRÉSIDENT signale quelques erreurs typographiques ainsi que quelques changements de rédaction d'importance secondaire qu'il a été nécessaire d'apporter au texte revisé du document.

M. RYCKMANS (Belgique) présente le projet de résolution suivant, au sujet des mesures à prendre en ce qui concerne le projet de Statut de la Ville de Jérusalem :

“Le Conseil de tutelle,

“Ayant été chargé par l'Assemblée générale, conformément à la section C de la troisième partie du plan de partage avec union économique (document A/516) d'élaborer et d'approuver un Statut détaillé de la Ville de Jérusalem dans les cinq mois à dater de l'approbation par l'Assemblée générale de sa résolution relative au gouvernement futur de la Palestine, et

“Ayant achevé sa discussion du projet de Statut,

“Regarde le texte du Statut comme désormais établi de façon satisfaisante et décide d'un commun accord que la question de son approbation en bonne et due forme ainsi que la nomination d'un Gouverneur de la Ville, devant faire l'objet d'une séance ultérieure qui se tiendra au plus tard une semaine avant le 29 avril 1948.”

Le projet de résolution est adopté avec 4 abstentions (Chine, Mexique, Philippines et Royaume-Uni).

35. Matters arising out of the draft Statute for the City of Jerusalem (concluded)

The PRESIDENT agreed with the suggestion made by Mr. GARREAU (France) that the draft Statute for the City of Jerusalem, as well as the resolution just adopted, should be communicated to the United Nations Palestine Commission.

In view of the Belgian resolution which had been adopted, the President presumed that the Council wished to defer the consideration of item 2 of the agenda—Matters arising out of the draft Statute—which covered the appointment of the Governor of the City and Instructions to be transmitted to him, the consideration of the rules of procedure governing the activities of the Trusteeship Council in connexion with the administration of the City, as well as the budgetary implications of the draft Statute.

Mr. GERIG (United States of America) submitted the following draft resolution on the budgetary implications of the draft Statute of the City of Jerusalem :

“The Trusteeship Council,

“Having noted that under the resolution of the General Assembly of 29 November 1947¹ regarding the future government of Palestine, the General Assembly has provided that the City of Jerusalem shall be administered by the United Nations under a Special International Regime and has designated the Trusteeship Council to discharge, on behalf of the United Nations, the responsibilities of the Administering Authority with regard to the City and to elaborate and approve a detailed Statute of the City,

“1. Takes note of the report submitted by its Committee on the Budgetary Implications of the draft Statute of the City of Jerusalem (document T/141); and of the report of the Secretary-General in accordance with rule 65 of the rules of procedure of the Council and regulation 38 of the Provisional Financial Regulations of the General Assembly (document T/142);

“2. Requests the Secretary-General to provide such funds as are necessary during 1948 for such activities as may be authorized by the Trusteeship Council on the basis of Parts II and III of the above report of the Committee on Budgetary Implications;

“3. Requests, with a view to the preparation of budgetary recommendations to be laid before the General Assembly by the Trusteeship Council in September 1948, the Secretary-General, taking into account the draft Statute for the City of Jerusalem and the budgetary implications incident thereto, as set forth in document T/141 (5 March 1948), to prepare estimates for 1949 for the consideration of the Trusteeship Council at its June meeting to ensure the discharge of

35. Questions soulevées par le projet de Statut de la Ville de Jérusalem (fin)

Le PRÉSIDENT est d'accord sur la proposition faite par M. GARREAU (France) de communiquer le projet de Statut de la Ville de Jérusalem à la Commission des Nations Unies pour la Palestine, ainsi que le projet de résolution que vient d'adopter le Conseil.

A la suite de la résolution de la Belgique, le Président pense que le Conseil désire ajourner l'examen du point 2 de l'ordre du jour (problèmes que pose le projet de Statut), point qui comprend la nomination du Gouverneur de la Ville et les instructions qui devront lui être adressées, l'examen des articles du règlement intérieur régissant les activités du Conseil de tutelle en ce qui concerne l'administration de la Ville ainsi que les incidences budgétaires du projet de Statut.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) soumet au Conseil le projet suivant de résolution relative aux incidences budgétaires du projet de Statut de la Ville de Jérusalem :

“Le Conseil de tutelle,

“Ayant pris note de la disposition de la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947¹, relative au gouvernement futur de la Palestine, aux termes de laquelle l'Assemblée générale a prévu que la Ville serait administrée par les Nations Unies sous un régime international spécial et a désigné le Conseil de tutelle pour assurer, au nom de l'Organisation des Nations Unies, les fonctions d'Autorité chargée de l'administration en ce qui concerne la Ville, ainsi que pour élaborer et approuver un Statut détaillé de la ville,

“1. Prend acte du rapport présenté par son Comité chargé d'étudier les incidences budgétaires du projet de Statut de la Ville de Jérusalem (document T/141); et du rapport établi par le Secrétaire général conformément à l'article 65 du règlement intérieur du Conseil de tutelle et à l'article 38 du règlement financier provisoire de l'Assemblée générale (document T/142);

“2. Demande au Secrétaire général d'accorder les crédits qui seront nécessaires, au cours de l'année 1948 à toute activité que pourra autoriser le Conseil de tutelle en se fondant sur les parties II et III du rapport précédent du Comité chargé d'étudier les incidences budgétaires;

“3. Demande qu'en vue de la préparation des recommandations budgétaires que le Conseil de tutelle doit soumettre à l'Assemblée générale en septembre 1948, le Secrétaire général, compte tenu du projet de Statut de la Ville de Jérusalem et des incidences budgétaires dudit Statut telles qu'elles sont exposées dans le document T/141 du 5 mars 1948, prépare des prévisions budgétaires pour l'exercice 1949, qui seront soumises à l'examen du Conseil de tutelle au

¹ See Official Records of the General Assembly, Second Session, No. 181 (II).

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, N° 181 (II).

the responsibilities falling upon the United Nations with respect to the City of Jerusalem."

Mr. KHALIDY (Iraq) stated that as he had not yet received instructions from his Government on the question dealt with in the United States resolution, he would have to abstain if the resolution was put to the vote.

Mr. BUNCHE (Secretariat), speaking on behalf of the Secretary-General, asked for clarification on the implications of paragraph 3 of the United States draft resolution, which requested the Secretary-General to prepare estimates for 1949 for the consideration of the Trusteeship Council. He pointed out that normally the Trusteeship Council would not make decisions concerning budgetary matters but only on substantive questions with budgetary implications.

Mr. GERIG (United States of America) explained that, according to the text he had submitted, the Trusteeship Council would simply be making recommendations to be laid before the General Assembly in September 1948, and he thought that that was within the competence of the Council.

Mr. LIN (China), speaking as Chairman of the Committee on Budgetary Implications of the Statute, said that although the Trusteeship Council would have the responsibility for the administration of the City of Jerusalem, the responsibility of the United Nations, as far as expenditures were concerned, would necessarily have to be restricted. The expenditure under the Special International Regime for Jerusalem could be divided into two categories: first, the expenditure which the United Nations would have to undertake in the discharge of its duties in connexion with the administration of Jerusalem; secondly, the expenditure for the administration of the City itself. The resolution proposed by the United States did not specify the type of expenditure it referred to.

With regard to the expenditure for the administration of the City itself, he wondered whether the General Assembly resolution envisaged that the United Nations should cover such expenditure and, if so, to what extent. The report of the Committee on Budgetary Implications mentioned certain expenditures for the special police created to assist in the maintenance of law and order and for the protection of the Holy Places. He did not know whether that type of expenditure would be borne by the United Nations or would be covered by other sources, in particular from the income of the City itself. That point should be clarified before a request was made to the Secretary-General on the preparation of estimates.

The PRESIDENT read again the following memorandum, dated 8 March 1948, which had

cours de sa session de juin afin de donner aux Nations Unies le moyen d'assurer les fonctions qui leur incombent en ce qui concerne la ville de Jérusalem. »

M. KHALIDY (Irak) déclare que, attendu qu'il n'a pas encore reçu d'instructions de son Gouvernement sur la question dont traite le projet de résolution des États-Unis, il sera tenu de s'abstenir si ledit projet de résolution est mis aux voix.

M. BUNCHE (Secrétariat), parlant au nom du Secrétaire général, demande qu'on précise ce qu'implique le paragraphe 3 du projet de résolution des États-Unis, demandant au Secrétaire général de préparer des prévisions budgétaires pour l'exercice 1949, qui seront soumises à l'examen du Conseil de tutelle. Il fait remarquer que, normalement, le Conseil de tutelle ne prend pas de décision relative aux questions budgétaires, mais seulement aux questions de fond présentant des incidences budgétaires.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) indique que, d'après le texte qu'il a proposé, le Conseil de tutelle se bornerait à faire des recommandations qui seraient soumises à l'Assemblée générale en septembre 1948 et il estime qu'en procédant ainsi, le Conseil resterait dans le cadre de son mandat.

M. LIN (Chine), prenant la parole en tant que Président du Comité chargé d'étudier les incidences budgétaires du Statut, déclare que, bien que le Conseil de tutelle soit chargé de l'administration de la Ville de Jérusalem, la responsabilité des Nations Unies, au moins en ce qui concerne les dépenses, devra nécessairement être limitée. Les dépenses qu'entraîne le régime spécial de Jérusalem peuvent se diviser en deux catégories : la première est celle des dépenses que l'Organisation des Nations Unies doit effectuer pour exercer ses fonctions en ce qui concerne l'administration de Jérusalem ; la seconde est celle des dépenses qu'entraîne l'administration de la Ville elle-même. Le projet de résolution soumis par les États-Unis ne précise pas la catégorie de dépenses à laquelle elle se rapporte.

En ce qui concerne les dépenses qu'entraîne l'administration de la Ville elle-même, M. Lin se demande si la résolution de l'Assemblée générale envisage que les Nations Unies doivent assumer de telles dépenses et, dans l'affirmative, dans quelle proportion. Le rapport du Comité chargé d'étudier les incidences budgétaires mentionne certains frais qu'entraînera le corps spécial de police qui sera créé pour contribuer au maintien de la loi et de l'ordre et veiller à la protection des Lieux saints. Le représentant de la Chine ne sait pas si cette catégorie de frais sera imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies ou si elle sera couverte par d'autres recettes, en particulier celles de la Ville elle-même. Cette question doit être précisée avant qu'il ne soit demandé au Secrétaire général de préparer des prévisions budgétaires.

Le PRÉSIDENT donne à nouveau lecture de la communication suivante, en date du 8 mars

been submitted to him by the Director of the Trusteeship Division and which he had referred to at the 33rd meeting :

" I am authorized to inform you, for communication to the Trusteeship Council, that the Secretary-General assures the Trusteeship Council that he will provide the funds necessary for the administration of Jerusalem during the year 1948 by drawing on the Working Capital Fund as funds relating to the maintenance of peace and security, in accordance with the budget resolution, Part B (document A/498, page 13).

" As regards the year 1949 the funds necessary will have to be provided as a normal budget expense on the 1949 budget. The Secretary-General will provide for the inclusion of this item in the budget estimates for 1949, now under preparation."

Mr. GERIG (United States of America) agreed that the question raised by the representative of China was basic but thought that the Trusteeship Council should reach a decision at a later time. The Council did not yet know exactly what proportion of the expenditure for the administration of the City would be the responsibility of the United Nations. The United States representative pointed out that the purpose of his draft resolution was to make certain that the Trusteeship Council would have the opportunity of considering the question of expenditure for the City at its third session.

Mr. INGLES (Philippines) pointed out that under the resolution just adopted by the Council, the final approval of the draft Statute had been postponed until a later date. Paragraph 3 of the United States draft resolution, however, asked the Secretary-General to prepare a budget based on the draft Statute which had not yet been approved. He thought that the Secretary-General should not be asked to prepare any estimates until the draft Statute had been formally approved.

Mr. RYCKMANS (Belgium) supported the statement of the United States representative, adding that the Secretary-General would naturally take into account any modifications which might be made in the final drafting of the Statute when it was adopted.

The United States draft resolution, with some minor drafting amendments, was adopted.

36. Consideration of the revision of Chapter IX of the rules of procedure of the Trusteeship Council in connexion with the decision of the Council concerning verbatim records of its proceedings (T/124) (concluded)

Mr. REID (New Zealand) submitted the following draft resolution :

" *The Trusteeship Council.*

" *Having noted General Assembly resolution 166 (II) of 20 November 1947 and the*

1948, que lui a adressée le Directeur de la Division de la tutelle et dont il a parlé au cours de la 33^e séance :

" Je suis autorisé à vous informer, pour transmission au Conseil de tutelle, que le Secrétaire général assure le Conseil de tutelle qu'il fournira les crédits nécessaires à l'administration de Jérusalem pendant l'année 1948 en les prélevant sur le fonds de roulement en tant que crédits relatifs au maintien de la paix et de la sécurité, conformément aux dispositions de la résolution sur le budget, partie B (document A/498, page 13).

" En ce qui concerne l'exercice 1949, les crédits nécessaires devront être ouverts en tant que poste régulier du budget de l'Organisation pour 1949. Le Secrétaire général assurera l'insertion de ce poste dans les prévisions budgétaires pour 1949 qui sont actuellement en préparation. »

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) reconnaît que la question soulevée par le représentant de la Chine est fondamentale mais il pense que le Conseil de tutelle devrait prendre une décision à un stade ultérieur. Le Conseil ne sait pas encore exactement dans quelle proportion les Nations Unies auront à assumer les frais qu'entraînera l'administration de la Ville. Le représentant des États-Unis fait observer que son projet de résolution vise à assurer au Conseil de tutelle la possibilité d'examiner la question des dépenses afférentes à la Ville, à sa troisième session.

M. INGLES (Philippines) fait remarquer que, aux termes de la résolution que vient d'adopter le Conseil, l'approbation définitive du projet de Statut a été remise à une date ultérieure. Le paragraphe 3 du projet de résolution des États-Unis demande néanmoins au Secrétaire général de préparer un budget fondé sur le projet de Statut qui n'a pas encore été approuvé. Le représentant des Philippines estime qu'on ne devrait pas demander au Secrétaire général de préparer des prévisions avant que le projet de Statut ne soit approuvé en bonne et due forme.

M. RYCKMANS (Belgique) appuie la déclaration du représentant des États-Unis, ajoutant que le Secrétaire général tiendra évidemment compte de toute modification qui pourrait être apportée au projet de Statut lors de son adoption définitive.

Le projet de résolution des États-Unis est adopté avec quelques modifications de rédaction d'importance secondaire.

36. Examen de la révision du chapitre IX du règlement intérieur du Conseil de tutelle à la suite de la décision du Conseil relative aux comptes rendus sténographiques de ses séances (document T/124) (fin)

M. REID (Nouvelle-Zélande) propose le projet de résolution suivant :

" *Le Conseil de tutelle,*

" *Ayant pris acte de la résolution 166 (II) de l'Assemblée générale du 20 novembre 1947*

10 mars 1948

related request to the Trusteeship Council to dispense for the present with written verbatim records for its meetings;

"Considering that the absence of verbatim records considerably reduces the efficiency of the Council's work;

"Requests the General Assembly at its third session to provide the Trusteeship Council with facilities for preparing and distributing verbatim records of such of its plenary meetings as the Trusteeship Council considers necessary;

"Requests the Secretary-General, in accordance with the letter to the President of the Trusteeship Council, dated 12 December 1947, from the Executive Assistant to the Secretary-General, to provide the necessary facilities for preparing and distributing verbatim records of the Trusteeship Council meetings during its third session (June 1948) at which the annual reports of the Administering Authorities will be examined;

"Requests the Secretary-General, pending further reconsideration of the matter by the General Assembly, to take all practicable steps when verbatim records are not prepared to provide accurate summary records as a general rule within twenty-four hours of the close of the meetings to which they refer, and to report to the next session of the Council as to the steps he has been able to take and any further steps he can suggest for the future with a view to improving the summary records of the Council."

The PRÉSIDENT pointed out that the Economic and Social Council had also been faced with the need for deciding whether the absence of verbatim records was seriously interfering with the work of the Council. The Economic and Social Council had adopted a resolution on 8 March 1948,¹ requesting that it should be provided with facilities for the preparation of verbatim records of all of its plenary meetings, whereas the resolution proposed by the New Zealand representative requested verbatim records only of such of the plenary meetings as the Trusteeship Council considered necessary.

At meetings when the Council was examining annual reports, or during which statements were made by special representatives of Administering Authorities, verbatim records seemed desirable. On the other hand, at meetings where only general discussions were held, summary records would be sufficient.

As a rule, the summary records should be produced within twenty-four hours, but the

ainsi que de la demande y relative faite au Conseil de tutelle de se dispenser actuellement de comptes rendus sténographiques écrits de ses séances,

"Considérant que l'absence de comptes rendus sténographiques réduit dans une mesure considérable la valeur des travaux du Conseil,

"Demande que l'Assemblée générale, au cours de sa troisième session, fournisse au Conseil de tutelle toutes facilités pour la préparation et la distribution de comptes rendus sténographiques de toutes ses séances plénières que le Conseil jugera nécessaires;

"Demande au Secrétaire général, conformément à la lettre adressée au Président du Conseil de tutelle en date du 12 décembre 1947, par le Chef du cabinet du Secrétaire général, de fournir toutes facilités pour la préparation et la distribution de comptes rendus sténographiques des séances du Conseil de tutelle au cours de sa troisième session (juin 1948) au cours de laquelle seront examinés les rapports annuels des autorités chargées de l'administration;

"Demande au Secrétaire général, ayant que la question ne soit examinée de nouveau par l'Assemblée générale, de prendre toutes dispositions possibles pour que, lorsqu'il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques, des comptes rendus analytiques exacts soient fournis, en règle générale, moins de vingt-quatre heures après la fin des séances auxquelles ils se rapportent, et de faire rapport au cours de la prochaine session du Conseil quant aux mesures qu'il aura pu prendre et à toute nouvelle mesure dont il peut proposer l'adoption ultérieure aux fins d'améliorer les comptes rendus analytiques du Conseil."

Le PRÉSIDENT fait remarquer que le Conseil économique et social s'était également trouvé dans l'obligation de statuer sur la question de savoir si l'absence de comptes rendus sténographiques entravait sérieusement les travaux du Conseil. Le Conseil économique et social a adopté une résolution le 8 mars 1948¹ demandant que lui soient fournies toutes facilités pour la préparation de comptes rendus sténographiques de toutes ses séances plénières, alors que le projet de résolution présenté par la Nouvelle-Zélande ne demande de comptes rendus sténographiques que pour les séances plénières que le Conseil de tutelle jugera nécessaires.

Au cours des séances où le Conseil examine des rapports annuels ou lorsque des déclarations sont faites par des représentants spéciaux des Autorités chargées de l'administration, il semble désirable d'avoir des comptes rendus sténographiques. D'autre part, au cours des séances où ont lieu seulement des discussions de caractère général, des comptes rendus analytiques seront suffisants.

En règle générale, les comptes rendus analytiques devraient être prêts dans les vingt-

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council during its sixth session*, No. 138 (VI).

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa sixième session*, N° 138 (VI).

facilities of the Secretariat at present did not permit the records to be ready within such a short period of time. The delay in preparing the summary records had instigated the last paragraph of the resolution of the Economic and Social Council and of the draft resolution now submitted by the New Zealand representative.

Mr. RYCKMANS (Belgium) agreed that the summary records were not distributed as rapidly as was desirable, but he could not agree with the remainder of the New Zealand resolution. In his opinion, the summary records of the present session were, as an instrument of work, infinitely superior to the verbatim records of previous sessions. If the records were to go down to posterity, he preferred the use of summaries, which were, in general, well prepared. In cases where statements by delegations were of such importance that they should be reproduced verbatim, the delegations could provide a written text which could be included in the summary records.

Mr. KHALIDY (Iraq) agreed with the views expressed by the Belgian representative, and considered that verbatim records would be desirable only in exceptional cases, such as when oral testimony was being heard by the Council. The publishing of innumerable verbatim records would be a waste of time and money, when summary records would serve the same purpose.

The PRESIDENT pointed out that the first paragraph of the operative part of the draft resolution referred to "verbatim records of such of its plenary meetings as the Trusteeship Council considers necessary". It would therefore be for the Council to determine for which meetings it wished to have verbatim records.

He agreed that there were many meetings for which verbatim records were unnecessary, but he did not consider summary records adequate for meetings at which annual reports were examined and statements made by the special representatives of the Administering Authorities.

Mr. REID (New Zealand), drawing attention to the second paragraph of the operative part of his draft resolution, which asked for facilities for verbatim records for the Council's third session, stated that the New Guinea report for the year 1946-47 would figure on the agenda of that session, and the examination of that report, with the questions and answers, should be recorded verbatim. The advantage of verbatim records over summary records was

quatre heures, mais les possibilités actuelles du Secrétariat ne permettent pas la préparation de comptes rendus dans un délai aussi bref. Ce retard qui existe dans la préparation des comptes rendus a motivé le dernier alinéa de la résolution du Conseil économique et social ainsi que le projet de résolution qui est maintenant présenté par le représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. RYCKMANS (Belgique) reconnaît que les comptes rendus analytiques ne sont pas distribués aussi rapidement qu'on pourrait le désirer, mais il n'est pas d'accord sur le reste du projet de résolution de la Nouvelle-Zélande. A son avis, les comptes rendus analytiques de la session actuelle sont infiniment supérieurs comme instruments de travail aux comptes rendus sténographiques des sessions précédentes. Si les comptes rendus doivent être transmis à la postérité, M. Ryckmans préfère qu'il soit fait usage de résumés qui sont en général bien rédigés. Lorsque les délégations font des déclarations d'une importance telle qu'elles devraient être reproduites *in extenso*, les délégations peuvent fournir un texte écrit aux fins d'insertion dans les comptes rendus analytiques.

M. KHALIDY (Irak) est d'accord avec le représentant de la Belgique et il estime qu'il n'est désirable d'avoir des comptes rendus sténographiques qu'en des cas exceptionnels, par exemple lorsque le Conseil entend des témoignages oraux. La publication d'innombrables comptes rendus sténographiques est une perte de temps et d'argent alors que des comptes rendus analytiques sont parfaitement suffisants.

Le PRÉSIDENT signale qu'au premier paragraphe du dispositif du projet de résolution, il est question de « comptes rendus sténographiques de ses séances plénières que le Conseil de tutelle jugera nécessaires ». Il incombera donc au Conseil de décider des séances dont il désire avoir des comptes rendus sténographiques.

Le Président convient de l'inutilité de ces comptes rendus pour beaucoup de séances, mais il estime insuffisants les comptes rendus analytiques lorsqu'il s'agit de séances au cours desquelles le Conseil examine les rapports annuels et entend les déclarations de représentants spéciaux des Autorités chargées de l'administration.

M. REID (Nouvelle-Zélande) attire l'attention sur le deuxième paragraphe du dispositif de son projet de résolution, qui demande que soient fournies au Conseil de tutelle, pour sa troisième session, toutes facilités pour la préparation et la distribution de comptes rendus sténographiques. Il déclare que le rapport relatif à la Nouvelle-Guinée pour l'année 1946-1947 figurera à l'ordre du jour de cette session, et qu'il conviendrait d'établir des comptes rendus sténographiques des débats sur ce rapport, ainsi que des questions qu'il soulèvera et des réponses qui y seront faites. L'avantage des comptes rendus sténographiques sur les comptes rendus analytiques est qu'ils

that they expressed every point of view, while summary records tended to be less objective.

He would not press to have verbatim records for all meetings of the Council, but urged that the Council should retain the right to have them when it considered them necessary.

Mr. KHALIDY (Iraq) suggested that both points of view might be reconciled by the addition of the words "when petitions are presented" at the end of the first paragraph of the operative part of the draft resolution.

The PRESIDENT proposed the further addition of the words "or reports examined" to the suggestion of the representative of Iraq.

Mr. FORSYTH (Australia) found the New Zealand draft resolution acceptable, and agreed that verbatim records were necessary when petitions or annual reports were considered. While he was not opposed in principle to the amendment suggested by the representative of Iraq, he considered it advisable not to limit the occasions upon which the Trusteeship Council might need verbatim records. Other matters might arise for which they would be equally desirable.

Mr. NORIEGA (Mexico) saw no need to have verbatim records for every meeting of the Council, but agreed that in certain cases its discussions should be recorded verbatim. That was particularly necessary in view of the fact that some members of the Council served only for a term of three years. New members needed detailed documentation of the past work of the Council.

He would support the draft resolution as it stood; he did not think that the Council's power to ask for verbatim records should be limited in the manner proposed by the representative of Iraq.

Mr. RYCKMANS (Belgium) declared that it was precisely for the sake of documentation that summary records were preferable to verbatim records. Even for the examination of reports, complete summary records were, in his opinion, more valuable than verbatim records. It would be difficult for the Council to decide at the beginning of each meeting whether that particular meeting was to be covered by verbatim or summary records, but it could be arranged that the summary records should be more detailed on some points than on others. He had never found anything to object to in the summary records, which gave a faithful and exact picture of the proceedings of the Council. There was no need to record speeches word for word, unless a member particularly wanted it, in which case he could provide a

réflètent exactement tous les points de vue exprimés, alors que les comptes rendus analytiques ont tendance à être moins objectifs.

L'orateur n'insiste pas pour que l'on établisse des comptes rendus sténographiques de toutes les séances du Conseil; il insiste cependant sur le fait que le Conseil devrait se réserver le droit d'en faire établir lorsqu'il les jugera nécessaires.

M. KHALIDY (Irak) indique que l'on pourrait concilier les deux points de vue en ajoutant à la fin du premier paragraphe du dispositif du projet de résolution les mots : « lorsque des pétitions sont présentées. »

Le PRÉSIDENT propose d'ajouter en outre « ou lorsque des rapports sont examinés » à la proposition du représentant de l'Irak.

M. FORSYTH (Australie) trouve le projet de résolution de la Nouvelle-Zélande acceptable et convient qu'il est indispensable d'établir des comptes rendus sténographiques lorsque le Conseil procède à l'examen des pétitions ou des rapports annuels. Quoiqu'il ne s'oppose pas en principe à l'amendement proposé par le représentant de l'Irak, il serait utile, pense-t-il, de ne pas limiter les cas où le Conseil de tutelle pourrait avoir besoin de comptes rendus sténographiques. Il pourrait se présenter d'autres questions à l'occasion desquelles ces comptes rendus seraient tout aussi utiles.

M. NORIEGA (Mexique) ne voit pas la nécessité d'établir des comptes rendus sténographiques de chaque réunion du Conseil, mais il convient qu'en certains cas, ses délibérations devraient être reproduites *in extenso*. La chose est d'autant plus nécessaire que le mandat de certains membres du Conseil ne dure que trois ans. Les nouveaux membres ont besoin d'une documentation détaillée sur les travaux antérieurs du Conseil.

L'orateur appuiera le projet de résolution dans sa forme actuelle; il ne pense pas qu'il convienne, comme le propose le représentant de l'Irak, d'imposer des limites à la faculté qu'aurait le Conseil de demander des comptes rendus sténographiques.

M. RYCKMANS (Belgique) déclare que c'est précisément au point de vue documentaire que les comptes rendus analytiques sont préférables aux comptes rendus sténographiques. Même lorsqu'il s'agit de l'examen des rapports, des comptes rendus analytiques complets présentent, selon lui, plus d'intérêt que les comptes rendus sténographiques. Le Conseil éprouverait des difficultés à décider au début de chaque séance si les débats de cette séance devraient être reproduits *in extenso*, ou sous forme de compte rendu analytique, mais on pourrait faire en sorte que les comptes rendus analytiques donnent plus de détails sur certains points que sur d'autres. Il n'a jamais rien trouvé à reprocher aux comptes rendus analytiques qui donnent un tableau fidèle et exact des débats du Conseil. Il est inutile de reproduire les discours, mot à mot, à moins qu'un membre n'y tienne particulièrement, et en ce cas ce membre

written statement for incorporation in the summary record.

He proposed, therefore, the deletion of all except the last paragraph of the draft resolution, and to add in that paragraph the words "and sufficiently detailed" after the word "accurate".

Mr. GERIG (United States of America) was in general agreement with what the Belgian representative had said in regard to the advantage of summary records, provided they were accurate and complete.

He asked the Secretariat representative whether sound recordings were made of the Council meetings.

Mr. ANKER (Secretariat) replied that sound recordings were made of all meetings of the Council. The existence of a sound recording system had been one of the factors which had influenced the Fifth Committee and the General Assembly to invite the Trusteeship Council to dispense with verbatim records.

The matter under discussion involved a question of expenditure from United Nations funds, and rule 65 of the rules of procedure was therefore applicable. The Secretariat had not had time to prepare a detailed statement regarding the budgetary implications of the New Zealand draft resolution which had just been submitted. Mr Anker added, however, that since he had anticipated the possibility of a proposal being made in the Trusteeship Council similar to the resolution adopted by the Economic and Social Council on 8 March 1948,¹ he had made certain preliminary investigations.

The estimated cost of verbatim records of one meeting, of an average of 60 pages, was \$3,400. If the Trusteeship Council were to ask for verbatim records for not more than half the meetings of its third session, it might be possible to meet the cost from the funds already allocated.

With regard to future years, the Economic and Social Council had asked for the necessary funds for verbatim records, and that would involve the employment of additional staff costing from \$200,000 to \$250,000 a year. If the General Assembly were to vote the funds for that purpose, it would be possible for the Trusteeship Council to take advantage of the additional staff, provided that its sessions did not coincide with those of the Economic and Social Council. If the sessions of both Councils were held at the same time, it would cost an additional \$200,000 to \$250,000 to produce verbatim records for all the meetings of the Trusteeship Council.

The fact that the summary records of the current session had often been delayed was due, first, to the reduction of staff consequent upon the decision of the General Assembly,

peut fournir une note écrite aux fins d'insertion dans le compte rendu analytique.

Aussi M. Ryckmans propose-t-il de ne conserver que le dernier paragraphe du projet de résolution, et d'y ajouter après le mot « exacts », les mots « et suffisamment détaillés ».

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) se déclare d'accord avec la plupart des arguments qu'a invoqués le représentant de la Belgique en faveur des comptes rendus analytiques, pourvu évidemment que ceux-ci soient précis et complets.

Il demande au représentant du Secrétariat si l'on enregistre sur disques les réunions du Conseil.

M. ANKER (Secrétariat) répond que les débats de toutes les réunions du Conseil sont enregistrés sur disques. L'existence d'un système d'enregistrement a été l'une des raisons qui ont poussé la Cinquième Commission et l'Assemblée générale à inviter le Conseil de tutelle à se dispenser de comptes rendus sténographiques.

Le problème dont on discute soulève la question des dépenses imputables sur les fonds des Nations Unies; aussi l'article 65 du règlement intérieur s'applique-t-il dans ce cas particulier. Le Secrétariat n'a pas eu le temps de préparer un rapport détaillé sur les incidences budgétaires du projet de résolution que vient de soumettre la Nouvelle-Zélande. Étant donné toutefois que l'orateur a envisagé la possibilité de voir le Conseil de tutelle saisi d'un projet analogue à la résolution adoptée le 8 mars 1948¹, par le Conseil économique et social, il a procédé à certaines recherches préalables.

Les frais estimatifs de l'établissement du compte rendu sténographique d'une séance, qui comprend en moyenne soixante pages, s'élèvent à 3.400 dollars. Si le Conseil de tutelle se contente de demander des comptes rendus sténographiques de la moitié au plus des réunions de la troisième session, on pourrait tirer les fonds nécessaires des crédits déjà alloués.

En ce qui concerne les années à venir, le Conseil économique et social a demandé qu'on lui accorde les crédits nécessaires à l'établissement de comptes rendus sténographiques, ce qui nécessiterait un personnel supplémentaire dont les émoluments coûteraient de 200.000 à 250.000 dollars par an. Si l'Assemblée générale vote les crédits à cet effet, le Conseil de tutelle pourra utiliser ce personnel supplémentaire, pourvu que ses sessions ne coïncident pas avec celles du Conseil économique et social. Si les deux Conseils siègent en même temps, l'établissement de comptes rendus sténographiques de toutes les séances du Conseil de tutelle entraînerait une dépense supplémentaire de 200.000 à 250.000 dollars.

Le fait que les comptes rendus analytiques de la session en cours ont souvent été publiés avec du retard est dû en premier lieu aux compressions de personnel consécutives à la

¹ See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council during its sixth session*, No. 138 (VI).

¹ Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa sixième session*, N° 138 (VI).

and secondly, to the fact that the Security Council, the Economic and Social Council and the Trusteeship Council, as well as the Interim Committee of the Assembly, were all meeting simultaneously. If the Trusteeship Council required its summary records to be more complete, and to be distributed within twenty-four hours of the meeting being held, that would involve an additional expenditure of approximately \$25,000 a year.

The element of uncertainty in the first paragraph of the operative part of the New Zealand draft resolution, which referred to verbatim records for "such of its plenary meetings as the Trusteeship Council considers necessary", rendered it impossible for him to produce a more precise statement regarding the budgetary implications of the proposal.

The PRÉSIDENT asked whether it was possible to produce from the sound recordings verbatim records of certain parts of the discussions.

Mr. ANKER (Secretariat) replied that he thought it should be possible. An excerpt from a sound recording had, in fact, been produced on short notice for one of the plenary meetings of the last General Assembly.

Mr. GERIG (United States of America) thought that if the Economic and Social Council resolution resulted in the employment of additional verbatim reporters, the Trusteeship Council should be able to make use of them. He suggested that in that case typewritten records should be kept in the Secretary-General's office for members to consult; it would not be necessary to go to the expense of having verbatim records printed and distributed.

Mr. KHALIDY (Iraq) considered that if the Council had detailed and accurate summary records and a system of sound recordings, verbatim records were not necessary except in specific cases which could be left to the President's judgment.

Mr. REID (New Zealand) noted that there was no general support for his draft resolution. Indeed, since knowing that meetings were recorded on discs, he himself began to have doubts about it. In any case, it was not a matter of desperate urgency, and he would therefore propose that the Secretariat should be asked to prepare a memorandum on reporting facilities and the costs involved, to be considered by the Council at its current session, during the month of April.

The PRÉSIDENT suggested that the draft resolution should be modified, to consist of the last paragraph, with the amendments suggested by the Belgian representative, and a paragraph calling upon the Secretariat to report to the Council at its current session, during the months of April, concerning the estimated costs of records.

décision de l'Assemblée générale; en second lieu, au fait que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et enfin la Commission intérimaire de l'Assemblée générale siègent tous simultanément. Si le Conseil de tutelle exigeait que ses comptes rendus fussent plus complets et publiés dans les vingt-quatre heures qui suivent les séances, les frais supplémentaires s'élèveraient à environ 25.000 dollars par an.

L'élément d'incertitude que renferme le premier paragraphe du dispositif du projet de résolution de la Nouvelle-Zélande, où il est question des comptes rendus sténographiques « des séances plénières que le Conseil de tutelle jugera nécessaires » empêche l'orateur de donner plus de précisions sur les incidences budgétaires de la proposition.

Le PRÉSIDENT demande s'il serait possible, en se servant des enregistrements sur disques, de rédiger après coup des comptes rendus *in extenso* de certaines parties des discussions.

M. ANKER (Secrétariat) répond que, selon lui, ce serait chose possible. En fait, on a pu, en un temps très court, établir d'après un enregistrement le compte rendu d'une partie des débats qui s'étaient déroulés à l'une des séances plénières de la dernière Assemblée générale.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) estime que si la résolution du Conseil économique et social a pour conséquence l'engagement de nouveaux sténographes parlementaires, il conviendrait de permettre au Conseil de tutelle de les utiliser. Il propose que, dans ce cas, on conserve au bureau du Secrétaire général des comptes rendus dactylographiés que les membres pourraient consulter; il ne serait pas indispensable alors d'engager des frais pour l'impression et la distribution de comptes rendus sténographiques.

M. KHALIDY (Irak) estime que si le Conseil dispose de comptes rendus analytiques détaillés et exacts et d'enregistrements sur disques, il n'a pas absolument besoin de comptes rendus sténographiques, sauf dans des cas particuliers dont le Président pourra décider.

M. REID (Nouvelle-Zélande) remarque que sa proposition ne recueille pas l'approbation de tous. En fait, maintenant qu'il sait que les débats sont enregistrés sur disques, il commence lui-même à douter de l'intérêt que pourrait présenter sa proposition. En tout cas, cette question ne présente pas un caractère d'extrême urgence, aussi propose-t-il d'inviter le Secrétariat à préparer une note sur les moyens dont on dispose pour établir des comptes rendus ainsi que sur les frais à engager, note qui serait examinée par le Conseil lors de sa session en cours, au mois d'avril.

Le PRÉSIDENT propose de modifier la résolution en n'en conservant que le dernier paragraphe, avec les amendements proposés par le représentant de la Belgique ainsi qu'un paragraphe invitant le Secrétariat à faire rapport au Conseil lors de sa présente session, au mois d'avril, sur les frais estimatifs de l'établissement des comptes rendus.

Mr. REID (New Zealand) proposed to substitute the words "to improving the records of the Council" for the words "to improving summary records" at the end of the final paragraph.

The Council adopted the last paragraph of the New Zealand draft resolution, with the amendments proposed by the Belgian and New Zealand representatives, and asked the Secretariat to report on the estimated costs of records.

The Council decided to defer the consideration of the revision of the rules of procedure concerning verbatim records proposed in document T/124 until the month of April, when the Secretariat report would be available.

37. Question of the need for the provision of information concerning the United Nations and the Trusteeship System to the peoples of the Trust Territories

The PRESIDENT invited comments on document T/127, a memorandum submitted by the Secretary-General on the need for the provision of information concerning the United Nations and the Trusteeship System to the peoples of the Trust Territories.

Sir Alan BURNS (United Kingdom) pointed out that that question was not on the agenda of the Council's present session and members had not had time to consider it. He proposed that it should be postponed until the following session.

The Council agreed to place consideration of document T/127 on the agenda of its third session.

38. Question of an appeal to the population of Jerusalem

Mr. GARREAU (France) wondered whether the Council would favour the suggestion, now that its work on the draft Statute for the City of Jerusalem had been completed, of making an appeal to all elements of the population of Jerusalem to do their best to maintain peace in the Holy City.

In that connexion, he proposed the following draft resolution :

"*The Trusteeship Council,*

"*Having studied attentively and at length, in accordance with the mission assigned to it by the General Assembly, the future regime for the City of Jerusalem, and*

"*Having paid constant attention to the present situation of the Holy City,*

"*Considering its constant care to assure peace and prosperity for all inhabitants of the City without exception and on a basis of perfect equality,*

"*Calls upon all sections of the population of Jerusalem to do their best to maintain*

M. REID (Nouvelle-Zélande) propose de remplacer les mots « d'améliorer les comptes rendus analytiques » qui figurent à la fin du dernier paragraphe par « d'améliorer les comptes rendus des débats du Conseil ».

Le Conseil adopte le dernier paragraphe du projet de résolution de la Nouvelle-Zélande avec les amendements proposés par les représentants de la Belgique et de la Nouvelle-Zélande, et invite le Secrétariat à faire rapport sur le coût estimatif de l'établissement de comptes rendus.

Le Conseil décide de renvoyer l'examen de la révision des articles du règlement intérieur relatifs aux comptes rendus sténographiques proposée dans le document T/124 au mois d'avril, au cours duquel le Conseil sera saisi du rapport du Secrétariat.

37. Nécessité de fournir aux peuples des Territoires sous tutelle des renseignements concernant les Nations Unis et le régime international de tutelle

Le PRÉSIDENT invite les membres à formuler leurs commentaires sur la note du Secrétaire général relative à la nécessité de fournir aux peuples des territoires sous tutelle des renseignements concernant les Nations Unies et le régime international de tutelle (T/127).

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) signale que cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session du Conseil et que les membres n'ont pas eu le temps de l'étudier. Il propose d'en différer la discussion jusqu'à la prochaine session.

Le Conseil décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa troisième session l'examen du document T/127.

38. Appel à la population de Jérusalem

M. GARREAU (France) se demande si le Conseil, maintenant qu'il a achevé ses travaux en ce qui concerne le projet de Statut de la Ville de Jérusalem, serait disposé à adresser à tous les éléments de la population de Jérusalem un appel solennel, les invitant à faire tous leurs efforts pour maintenir la paix dans la Ville sainte.

A cet égard, il soumet le projet de résolution ci-après :

« Le Conseil de tutelle,

« Après avoir longuement et attentivement étudié, selon la mission qui lui avait été donnée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le régime futur de Jérusalem,

« Et s'étant constamment penché, au cours de cette étude, sur la situation présente de la Ville sainte,

« Dans le souci, qui n'a jamais cessé de le guider, d'assurer la paix et le bien-être parmi tous les habitants de la Ville sans exception, et sur un plan d'absolue égalité,

« Adjure toutes les parties de la population de Jérusalem de s'efforcer de maintenir entre

among themselves mutual tolerance and peaceful relations in order that the Holy City may be preserved during the present, and that in the future its inhabitants may be spared excessive grief and misery."

Mr. RYCKMANS (Belgium) was sure that all members would agree with the sentiments expressed in the draft resolution submitted by the French representative. It was the duty of the Council to raise its voice in an appeal to have the Holy Places respected, even if that voice were not heeded.

Although that item was not on the agenda, he thought that it should be considered immediately, since despite its importance it could be disposed of in a short time.

His only suggestion, with regard to the text of the draft resolution, would be the addition of the words "and the Holy Places" after the words "Holy City" in the last paragraph.

Mr. FOURNIER (Costa Rica) supported the draft resolution, and thought that a decision could be taken at once.

Mr. GERIG (United States of America) felt that a matter which had such far-reaching implications could not be disposed of so rapidly. All members would desire to see realised the objectives contained in the last paragraph of the draft resolution submitted by the French representative. He had, however, some doubts regarding the allusion in the first paragraph to General Assembly resolution 181 (II) as the latter resolution did not seem to have received favourable consideration from all elements of the Jerusalem population. The third paragraph of the preamble referred to the Council's "constant care to assure peace and prosperity"; under present conditions, however, the Council scarcely had the authority as yet to assure anything in the City of Jerusalem.

He supported the idea contained in the draft resolution, but would require more time to consider it and suggested, therefore, that the discussion should be postponed to a later date.

Mr. KHALIDY (Iraq) stated that he would not be able to discuss the draft resolution at the present time.

The PRESIDENT, expressing whole hearted sympathy with the draft resolution, which merited careful consideration, asked the representative of France if he would agree to the discussion being deferred to a later date.

Mr. GARREAU (France) agreed to that proposal. He had only wished to put forward the idea of an appeal to the population of the City of Jerusalem, and would willingly agree to any modification of his text.

elles un état suffisant de tolérance mutuelle et de tranquillité publique pour que la Ville sainte sorte préservée de la période actuelle et que l'avenir de ses habitants ne soit pas affecté par un excès de misère et de deuils. »

M. RYCKMANS (Belgique) se déclare certain que tous les membres partagent les sentiments exprimés dans le projet de résolution présenté par le représentant de la France. Le Conseil se doit de faire entendre sa voix, d'adjurer tous les habitants de la Palestine de respecter les Lieux saints, même si personne ne devait prêter attention à cet appel.

Bien que ce point ne figure pas à l'ordre du jour, l'orateur estime qu'on devrait l'étudier immédiatement; cette question, pour importante qu'elle soit, peut être réglée en peu de temps.

La seule suggestion de M. Ryckmans, à l'égard du projet de résolution, consiste à modifier comme suit le dernier paragraphe : « ... pour que la Ville sainte et les Lieux saints sortent préservés de la période actuelle et que l'avenir des habitants de la Ville ne soit pas affecté, etc. ».

M. FOURNIER (Costa-Rica) appuie le projet de résolution et estime que l'on pourrait prendre immédiatement une décision à son sujet.

M. GERIG (États-Unis d'Amérique) pense qu'un problème risquant d'avoir des répercussions aussi vastes, ne peut pas être réglé aussi rapidement. Tous les membres désirent évidemment voir atteints les objectifs mentionnés dans le dernier paragraphe du projet de résolution de la France. Toutefois, l'orateur a quelques doutes en ce qui concerne l'allusion faite dans le premier paragraphe de ce projet, à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, étant donné que cette résolution ne semble pas avoir été favorablement accueillie par tous les éléments de la population de Jérusalem. Le troisième paragraphe de ce projet parle du « souci qui n'a jamais cessé de guider [le Conseil] d'assurer la paix et le bien-être parmi tous les habitants de la Ville »; dans les conditions actuelles, toutefois, le Conseil n'a guère l'autorité nécessaire pour assurer quoi que ce soit dans la Ville.

Il approuve entièrement l'idée exprimée dans la résolution, mais demande qu'on lui accorde plus de temps pour en étudier le texte, et suggère donc d'en remettre à plus tard la discussion.

M. KHALIDY (Irak) déclare qu'il ne pourra pas discuter le projet de résolution pour le moment.

Le PRÉSIDENT se déclare chaleureusement partisan du projet de résolution qui mérite un examen attentif et il demande au représentant de la France s'il serait d'accord pour que l'on en remît la discussion à plus tard.

M. GARREAU (France) accepte cette suggestion. Il désire simplement lancer l'idée d'un appel à la population de la Ville de Jérusalem et acceptera de très bon cœur toutes modifications apportées à son texte.

At the closed meeting immediately following the adjournment of the public meeting, Mr. GERIG (United States of America) stated that he had just learned that Mr. Peter Anker, Deputy Director of the Trusteeship Division of the Secretariat, was attending his last meeting of the Council as a member of the Secretariat, since before the Council's next meeting Mr. Anker would have left the Secretariat for service with his Government.

Mr. Gerig stated that he was sorry that he had not been aware of that fact earlier in order that the sentiments he now wished to express could have been stated at an open meeting.

Mr. Gerig paid high tribute to the excellent work which Mr. Anker had performed during his service with the Trusteeship Council and its committees. He stated further that he had been associated with Mr. Anker in the League of Nations and that the latter's long experience in international organizations, and particularly in the Mandates Commission, had made his services to the Trusteeship Council especially valuable. Mr. Anker would be greatly missed.

The representatives present endorsed that tribute to Mr. Anker, and on a motion of Sir Alan BURNS (United Kingdom) it was unanimously agreed that those views should be incorporated in the summary record of the 35th meeting of the Trusteeship Council.

The President adjourned the second part of the second session of the Trusteeship Council to a date in April, which would be announced later.

The meeting rose at 4.15 p.m.

Lors de la séance à huis clos qui suit immédiatement la suspension de la séance publique, M. GERIG (États-Unis d'Amérique) déclare qu'il vient d'apprendre que M. Anker, Sous-Directeur de la Division de la tutelle, a participé pour la dernière fois aux travaux du Conseil en qualité de membre du Secrétariat, et qu'avant la prochaine session du Conseil, il aura quitté le Secrétariat pour reprendre du service auprès de son Gouvernement.

M. Gerig se déclare désolé de n'avoir pas appris ce fait plus tôt, car il aurait pu exprimer en séance publique les sentiments qu'il désirait maintenant formuler.

M. Gerig rend hommage à l'œuvre excellente accomplie par M. Anker pour le Conseil de tutelle et ses commissions. Il ajoute qu'il s'est trouvé en relations avec M. Anker au temps de la Société des Nations à Genève et qu'en raison de la longue expérience acquise par M. Anker dans sa collaboration avec les organisations internationales et notamment avec la Commission des mandats, les services qu'il a rendus au Conseil de tutelle ont été particulièrement utiles. M. Anker sera vivement regretté.

Les représentants présents se joignent à cet hommage rendu à M. Anker et, sur proposition de Sir Alan BURNS (Royaume-Uni), le Conseil décide à l'unanimité de faire insérer au compte rendu analytique de la 35^e séance du Conseil de tutelle cette expression des sentiments du Conseil.

Le Président suspend la deuxième partie de la deuxième session du Conseil de tutelle jusqu'au mois d'avril à une date qui sera annoncée ultérieurement.

La séance est levée à 16 h. 15.